

UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 17 DECEMBRE 2020

Délibération n°2020.CA.79

Intitulé et descriptif de l'objet :

Délégation de pouvoir du conseil d'administration au président d'UBFC afin de réaliser pour le compte de l'établissement toute demande de subvention, sur tout support, notamment numérique.

Délégation visant nommément mais non uniquement :

- **la plateforme du conseil régional de Bourgogne – Franche-Comté de gestion des aides OLGA ;**
- **l'interface de gestion des aides de la Caisse des dépôts et consignations BFC et de la Caisse des dépôts et consignations (entité nationale) ;**
- **la plateforme de soumission des projets de l'Agence nationale de la recherche ;**
- **la plateforme de soumission de la commission européenne pour les projets H2020.**

Délibération présentée :

Pour décision

Pour avis

Pour information

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté »,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Considérant que le vote a lieu à main levée :

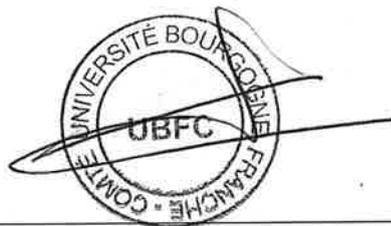
<p>Membres :</p> <ul style="list-style-type: none">• Effectif statutaire : 45 <i>(nombre de membres composant le conseil)</i>• Membres en exercice : 45 <i>(effectif statutaire-sièges vacants)</i>• Quorum : 23• Membres présents : 20• Membres représentés : 13 <i>(nombre de personnes ayant donné procuration)</i>• Total : 33	<p>Décompte des votes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Refus de vote : 0• Abstention(s) : 0• Votants : 33 <i>(total membres présents et représentés - refus de vote et abstentions)</i>• Suffrages exprimés : 33 <i>(= nombre de votants - nombre de blancs ou nuls)</i>• Pour : 33• Contre : 0
---	--

Le Conseil d'administration :

Adopte la délibération

Fait le 18 décembre 2020

Le Président d'UBFC
Dominique GREVEY



Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur
de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »